

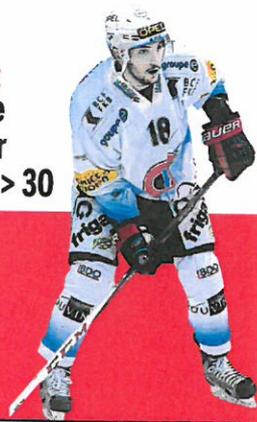


LOI SCOLAIRE
Foulard autorisé
pour les élèves
fribourgeoises > 12



SORTIR
Un jeune groupe
touareg à
La Spirale > 31

HOCKEY SUR GLACE
John Fritsche
veut apporter
son énergie > 30



LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG

JEUDI 20 FÉVRIER 2014 | N° 118 • 143^e année | Samedi Fr. 3.70 | Semaine Fr. 2.70
Abonnements 026 426 44 66 | Rédaction 026 426 44 11 | www.laliberte.ch | Infomanie 026 426 44 44 | Publicité 026 426 42 42

CAHIER SORTIR > 31 À 35

JA 1700 Fribourg 1



KEYSTONE

UKRAINE
L'épreuve de
force engagée

Les réactions se sont multipliées après les violences à Kiev. Des pays européens ont durci le ton. La situation reste très tendue. > 5

RENSEIGNEMENT
La loi transmise
au parlement

Ueli Maurer veut renforcer les mesures de surveillance pour lutter contre le terrorisme et l'espionnage. Il promet qu'il n'y aura pas d'abus. > 8

ÉNERGIE
Aldi se branche
au courant vert

Depuis début janvier, les bâtiments et les 166 filiales du casseur de prix allemand Aldi sont alimentés en «énergie verte» de Groupe E. > 13

LAUSANNE-MORGES
Un outil pour le
débat sur Taoua

La stratégie d'implantation des tours est publiée à moins de deux mois de la votation lausannoise sur Taoua. Critiques et critères. > 20

SOMMAIRE

Bourse	2
Cinéma	34
Radio-Télévision	38
Sudoku	39
Jeux et mots croisés	39

Mortuaires 22/24/26/27/28



PUBLICITÉ

Les horaires libéralisés déchaînent les passions



Avec une fermeture à 19 h le samedi, la nouvelle loi prolongerait les horaires de trois heures à Fribourg. CHARLY RAPPO

MAGASINS • Tous les commerces de détail de Suisse devraient pouvoir rester ouverts en semaine au moins jusqu'à 20 heures, et jusqu'à 19 h le samedi. Le Conseil fédéral a mis hier en consultation une nouvelle loi visant à concrétiser une motion du conseiller aux Etats tessinois

Filippo Lombardi (pdc). Cette libéralisation promet une rude bataille politique. Les syndicats ont déjà annoncé qu'ils la combattraient par référendum. A Fribourg, les partisans sont plutôt modérés, regrettant par exemple une limitation des compétences cantonales. > 3



VINCENT MURTH

Les enseignants se sentent sacrifiés

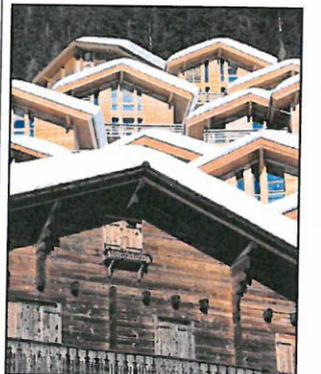
ÉCOLE • Les enseignants fribourgeois sont fâchés contre le paquet d'économies en 14 points mis en consultation hier par le Conseil d'Etat. Malgré l'évolution démographique, le gouvernement veut freiner la croissance de leurs effectifs en biffant 40 postes équivalents plein-temps sur deux ans. > 11



KEYSTONE

Kummer en or, Galmarini comblé

SNOWBOARD • Le géant parallèle a apporté deux nouvelles médailles à la Suisse. Chez les dames, Patrizia Kummer a remporté l'épreuve. En patronne, elle a parfaitement su gérer la pression. Chez les hommes, Nevin Galmarini a décroché l'argent. Une belle surprise pour le Grison qui n'était pas parmi les favoris. > 21



KEYSTONE

Des exceptions à la «Lex Weber»

RÉSIDENCES SECONDAIRES • La création de résidences secondaires restera possible sous certaines conditions, même dans les communes où le taux dépasse la barre des 20%. Le Conseil fédéral a remis hier au parlement son projet de loi concrétisant l'initiative de Franz Weber acceptée en mars 2012. > 9

PLAGE DE VIE

Je me suis blessé à Sotchi

Aïe! Ça va beaucoup trop vite! Je ne vais jamais réussir à prendre le viraaaaaaage... Je n'ai pas réussi à prendre le virage. Et je me retrouve dans les filets de sécurité, sans ski aux pieds. Mais même pas mal. Durant ces Jeux olympiques je me suis beaucoup entraîné sur les pistes de ski. De manière virtuelle: il y a une application trop bien que l'on peut télécharger sur les tablettes numériques. Elle propose de descendre des pistes mythiques comme Kitzbühel, Wengen ou le Lauberhorn. Il y a même Sotchi. Il

faut bouger la tablette pour tourner, mais on s'y croit! Le week-end dernier, j'ai tenté la piste olympique après m'être longuement échauffé sur Kitzbühel. J'ai réglé la glisse en fonction du soleil de Sotchi, affûté mes arêtes, choisi une belle combinaison. Comme un pro. Et je me suis élancé. Et encore. Et encore. Ce ne sont pas les chutes qui allaient m'arrêter. Pour grappiller des secondes, il faut prendre des risques. Mais j'ai finalement dû abandonner: trop tendu, je me suis bloqué un nerf à l'épaule. KP

Literie José Python SA
Litologie
une histoire de lit...
ROUTE DES FLUIDES 3
1762 GIVISIEZ
026 322 49 09
www.litologie.ch

Dallybureau 25
BULLE-026/112 16 70, EXPO-VUADENS
www.dally.ch info@dally.ch
USM
Systèmes d'aménagement



Olivier Eltschinger, rédacteur en chef

- 12 LOI SCOLAIRE Les élèves pourraient porter le foulard
- 13 ÉNERGIE Aldi se branche au courant vert de Groupe E
- 14 FRIBOURG La brasserie des abattoirs devra plier bagages
- 16 VILLORSONNENS La «Grangécôle» espagnole l'emporte
- 18 CARNAVAL «La Socque» passe tout Romont au vitriol
- 19 VULLY De nouvelles écoles et des rénovations

«Le corps enseignant est attaqué»

ÉCOLE • Le Conseil d'Etat fribourgeois a présenté hier son paquet d'économies relatif au domaine de l'enseignement. Décliné en 14 mesures, il suscite d'emblée la grogne des enseignants et des syndicats.



A long terme, le Conseil d'Etat envisage de réduire la durée du collège. VINCENT MURITH-A

FRANÇOIS MAURON

Gaétan Emonet est sous le choc. «C'est très grave! Le monde de l'enseignement fribourgeois est attaqué. Sacrifier 40 postes équivalents plein-temps (EPT) sur deux ans, c'est substantiel», s'insurge le coprésident de la Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants, par ailleurs député socialiste au Grand Conseil (Remaufens). Objet de son courroux: le programme d'économies dans le domaine de l'enseignement présenté hier par le Conseil d'Etat.

Celui-ci fait suite au paquet adopté par le Grand Conseil en automne dernier, lequel doit permettre au canton de Fribourg d'économiser quelque 304 millions de francs sur la période 2015-2016. Malgré cet effort, il reste, selon les prévisions, un déficit cumulé de 165 millions à compenser pour ces deux années. Aussi le gouvernement a-t-il prévu d'autres mesures à mettre en œuvre, notamment dans le milieu de la formation.

En substance, le Conseil d'Etat veut freiner la croissance des effectifs du corps enseignant fribourgeois. Les projections prévoient la création de 111,8 EPT supplémentaires pour 2015 et 2016, mais il veut réduire ce nombre de 40 unités. Mais, c'est bien connu: on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs. Pour y parvenir, le gouvernement pro-

pose ainsi 14 mesures à court terme, ainsi que plusieurs autres pistes à plus longue échéance. Elles concernent l'école primaire, ainsi que le secondaire de deuxième degré, de formation générale (collèges, école de culture générale) et professionnelle. En voici la liste.

14 mesures

1. Seuil. La première mesure à court terme concerne l'école primaire. Le gouvernement souhaite modifier le seuil pour la détermination du nombre de classes. Sa solution: laisser une marge de décision de cinq élèves autour d'un palier. En se basant sur les effectifs de 2012-13, il estime qu'il serait ainsi possible d'en diminuer le nombre à raison de 8 à 15 classes. Gaétan Emonet juge cette proposition irrécevable. «Cela va augmenter l'effectif des classes, et prêter la qualité de l'enseignement», juge-t-il.

2. Décharge. Les autres propositions à court terme concernent le secondaire II (collèges, écoles de commerce, écoles de culture générale). Comme réduire la décharge de 1h à 0,5h des professeurs de classe.

3. Experts. Les activités d'experts et d'examineurs seraient intégrées dans le cahier des charges du corps enseignant. Elles ne donneraient ainsi plus lieu à des indemnités. Gaétan Emonet estime, dans ce cas comme

dans celui des décharges, que l'on touche aux acquis des professeurs.

4. Options. Il s'agirait d'augmenter le nombre moyen de 16 à 17 élèves par groupe d'option spécifique.

5. Recomposition. Cette mesure permettrait de recomposer les classes des collèges entre la 1^{re} et la 3^e année, de façon à ce qu'elles soient le plus possible complètes. On n'y toucherait en revanche plus à partir de la 3^e.

6. Rétribution. On diminuerait la rétribution des professeurs dont les branches ne sont plus enseignées dès le mois de mai. «Intolérable. Là aussi, on s'attaque à un acquis», peste Gaétan Emonet.

7. Taille. Proposition est faite de prendre en compte la taille des groupes d'élèves pour le calcul des unités d'enseignement. Si celle-ci est petite, la rémunération sera diminuée en conséquence. Gaétan Emonet dénonce cette attaque contre la rémunération des enseignants.

8. Arts visuels. Les options «arts visuels» ne seraient plus enseignées que dans un collège fribourgeois.

9. Gym. Il est prévu une diminution du nombre de leçons d'éducation physique à l'école de commerce.

10. Conservatoire. Il s'agirait de ne plus remplacer les décharges des professeurs pour raison d'âge. «On touche encore à un acquis. Cela induirait une

baisse des prestations», tonne Gaétan Emonet.

11 à 14. Professionnelle. Il s'agit de diverses propositions relatives à la formation professionnelle, concernant les examens et une analyse de certaines fonctions, notamment.

A noter que le Conseil d'Etat prévoit des mesures à plus long terme, touchant l'évolution de filières de l'Institut agricole de Grangeneuve. Il est aussi envisagé d'augmenter les taxes d'études dans les diverses hautes écoles et, à un horizon plus lointain, d'évaluer la possibilité de réduire la durée des études gymnasielles. Des propositions qui ne vont pas manquer de faire jaser.

Consultation

Ce deuxième paquet du Conseil d'Etat est mis en consultation pour deux mois. Dans un communiqué diffusé hier soir, la Fédération des associations du personnel du service public du canton de Fribourg (FEDE) fait savoir qu'elle «s'opposera avec force à l'introduction de mesures péjorant la rémunération des enseignants et remettant en cause leurs acquis». Selon elle, «il ne serait pas acceptable qu'une catégorie de personnel doive passer encore une fois à la caisse». Les associations membres de la FEDE vont à présent se réunir pour voir quelle suite donner à ce dossier.

TROIS QUESTIONS À...

Jean-Pierre Siggen



Le conseiller d'Etat en charge de l'Instruction publique, de la culture et du sport commente les mesures d'économies dans le domaine de l'enseignement.

1. Avec une réduction de 40 postes équivalents plein-temps (EPT), les classes vont être surchargées. Le niveau de l'enseignement va donc baisser, non?

Non. Cette mesure ne touchera que faiblement l'enseignement. Il est vrai que nous laissons une marge de manœuvre plus souple pour fixer le seuil déterminant le nombre de classes à l'école primaire. Il ne faut pas aller trop loin dans ce sens, car Fribourg est un canton qui a déjà des effectifs par classe plus importants que la moyenne suisse. Mais en laissant une marge de décision de cinq élèves autour d'un seuil, nous n'allons pas révolutionner nos écoles. Certains m'ont d'ailleurs dit qu'il s'agissait d'une mesure. Mais on ne peut pas toucher davantage les effectifs d'élèves. Autrement, nous risquerions d'atteindre à la qualité de l'enseignement.

2. Renoncer à 40 EPT, c'est économiser 4,4 millions de francs par an. Alors que les projections font état d'un déficit à combler de 82,6 millions de francs rien que pour 2015. Franchement, cela ne sert à rien.

Nous avons évalué le milieu de l'enseignement sous toutes ses coutures. Certaines des mesures envisagées paraissent assez évidentes. Etre expert ou examinateur doit faire partie du cahier des charges du corps enseignant. Cela paraît logique que cette activité ne donne plus lieu à une indemnisation. Partant de là, il est vrai que la réduction de 40 EPT a un effet financier limité. Mais il ne faut pas oublier que le milieu de la formation a déjà été fortement mis à contribution par le premier paquet de mesures, que ça soit à travers les effets sur la masse salariale des enseignants ou l'enveloppe de l'université, qui a diminué de 7,7 millions de francs. Mais il ne s'agit pas d'une mesure anodine. L'Etat doit encore économiser 82 millions de francs pour 2015, et c'est par ce type d'actions qu'il y parviendra.

3. Une des mesures prévoit de remodeler d'année en année la composition des classes des collèges. Cela risque d'être dommageable pour la dynamique des classes.

L'idée est d'avoir des classes le plus possible complètes en termes d'effectifs jusqu'en 3^e année. Mais nous ne touchons plus à leur composition à l'approche de la maturité fédérale.

PROPOS RECUEILLIS PAR FM



La caserne du Lac-Noir. ALDO ELLENA-A

LAC-NOIR

La caserne accueillera des civilistes

KARIN AEBISCHER

FREIBURGER NACHRICHTEN

C'est une bonne nouvelle pour le canton de Fribourg. Le camp militaire du Lac-Noir accueillera bel et bien des civilistes. Et ce, normalement, dès le début 2016, date à laquelle il sera définitivement délaissé par l'armée. Hier, le conseiller d'Etat singinois Erwin Jutzet, en charge de la sécurité et de la justice, a reçu une réponse positive de la Confédération. Situés aux confins

du plan d'eau, les bâtiments, propriété du canton, vont abriter le Centre national de formation du service civil, qui devra abandonner à la fin 2015 le site bernois de Schwarzenbourg qu'il occupe actuellement. La Confédération paiera deux millions de francs de loyer par an. «Durant 45 semaines, le centre accueillera entre 200 et 250 civilistes par semaine, soit 11 000 personnes par an. C'est fantastique», se réjouit Erwin Jutzet.

Vétustes, les installations du camp doivent toutefois être rafraîchies. Le Conseil d'Etat va donc demander au Grand Conseil un crédit de 30 millions de francs environ, probablement en mai prochain. Il s'agit de rénover les lieux, et aussi, probablement, de construire de nouveaux pavillons. En effet, en parallèle, le complexe pourrait héberger des participants à des camps Jeunesse +Sport. Mais pour ce faire, il s'agit de

moderniser les infrastructures sportives, et notamment de construire une salle de gymnastique.

Otto Löttscher, le syndic de Planfayon, se dit ravi de cette solution, qui «promet un développement économique et touristique non seulement pour la région, mais pour tout le canton de Fribourg». L'élu local espère que le Grand Conseil donnera un blanc-seing à ce projet.

ADAPTATION FM



Les élèves fribourgeois devront aller à l'école «le visage découvert»

GRAND CONSEIL • Les députés ont accepté un amendement qui interdit implicitement le port de la burqa et du niqab. Mais le foulard reste autorisé.

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Si le Grand Conseil le confirme en deuxième lecture, les élèves fribourgeois seront tenus de fréquenter l'école obligatoire «dans une tenue correcte et le visage découvert». C'est la précision que le parlement cantonal a voulu ancrer dans la nouvelle loi scolaire dont il a poursuivi l'examen hier matin. Cet amendement, proposé par le radical Didier Castella (Pringy), a été préféré, par 50 voix contre 22 (18 abstentions) à celui de Gilles Schorderet (Zénaoua). Le député UDC souhaitait, lui, que les élèves suivent les cours «tête nue».

On le voit: la formulation adoptée hier vise à régler la question ultrasensible du port du voile, de la burqa et du niqab. Pour Didier Castella, il est «hors de question» que l'école tolère des vêtements intégraux qui «bafouent les droits de la femme». En revanche, empêcher le port du foulard en classe s'avère plus problématique puisque cette interdiction est incompatible avec la Constitution fédérale. De plus, l'interdiction du foulard islamique risque de radicaliser les familles pour qui porter cet attribut exprime leur croyance. Le retrait, possible, de leurs enfants de l'école publique ruinerait alors tous les efforts d'intégration. «Ma proposition garantit la liberté de croyance et garde le sens de la proportionnalité», a défendu avec succès le président des radicaux fribourgeois.

«Évitons un problème!»

Gilles Schorderet, lui, aurait aimé régler la question du voile à l'école par la loi. Car, selon une jurisprudence du Tribunal fédéral, une réglementation communale ne suffit pas, faute de base légale. Le député UDC s'est notamment référé à la motion de la socialiste Erika Schnyder pour qui «le voile n'a pas sa place à l'école». Interpellée, la syndique de Villars-sur-Glâne n'a pas renié sa position. Mais, après le vote très émotionnel du 9 février sur l'immigration, elle a préféré, par raison, s'abstenir, craignant que l'acceptation de l'amendement Schorderet ne soit interprété comme un vote anti-étrangers.

Le Conseil d'Etat n'avait pas prévu une telle disposition et la commission parlementaire n'y a pas opposé d'amendement.

Parce que ces questions d'habillement sont déjà réglées par des directives claires édictées par la Direction de l'instruction publique, a rappelé Jean-Pierre Siggen, son nouveau patron. Ancrer dans la loi des dispositions telles que les préconisaient les députés Schorderet et Castella est «inutile et dangereux». «Cela ne peut que créer un nouveau problème, en dressant des gens contre les autres», estimait le conseiller d'Etat avant le vote. Avant de lâcher, avec humour: «Je n'ai pas besoin de ça au début de ma très longue période à la DICS.»

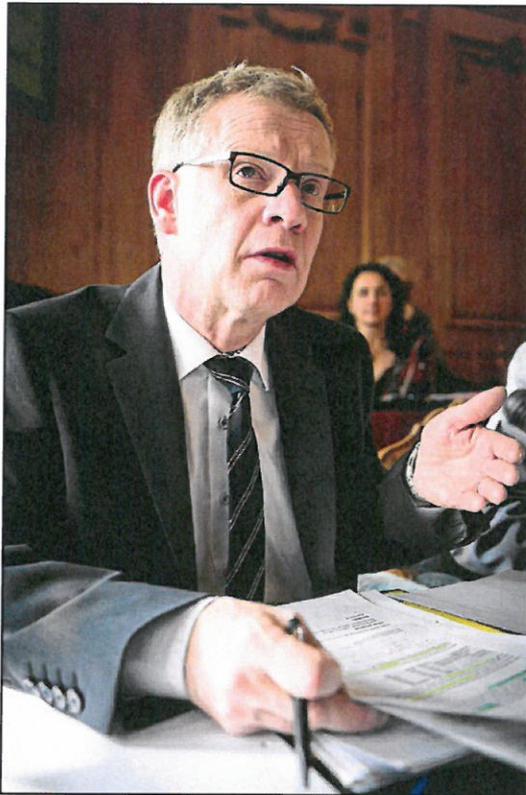
Le conseil des parents passe la rampe

Un autre objet qui a nourri les débats, a porté sur la création des conseils de parents, une nouveauté de la loi. Gabriel Kolly (udc, Corbières) a proposé carrément leur suppression, préférant qu'on renforce les commissions scolaires. Bernhard Schafer (ind, Saint-Ours) a souhaité que ce nouvel organe soit facultatif et non obligatoire. Dans les deux cas, ce sont les expériences faites localement qui, par leur diversité, ont motivé ces amendements. André Schneuwly (ind, Guin) est lui aussi d'avis de conserver les commissions scolaires, un lieu où se manifeste «le lien politique».

Les partisans du conseil des parents ont insisté sur le fait que la création de ce nouvel organe, issu des tables rondes ayant suivi la consultation de l'avant-projet, renforcera l'implication et la participation des parents au fonctionnement de l'école. Les associations de parents y sont d'ailleurs favorables. Jean-Pierre Siggen a rappelé que l'instauration des conseils de parents est, à l'instar des responsables d'établissement, l'un des rouages «indispensables» à la nouvelle mécanique scolaire.

Autant d'arguments qui ont convaincu. Le Grand Conseil a rejeté d'abord l'amendement Kolly (70 voix contre 22, 1 abstention) puis l'amendement Schafer (59 voix contre 33).

Contre l'avis du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a imposé de mettre en œuvre les dispositifs pour favoriser le bilinguisme dès



Jean-Pierre Siggen a dû céder sur deux points. Mais pas sur l'essentiel. ALAIN WICHT

la première enfance, acceptant en cela l'amendement d'Olivier Suter (v, Estavayer-le-Gibloux) par 55 voix contre 29 (8 abstentions). Jean-Pierre Siggen a vainement mis en garde contre la complexité d'une telle mise en œuvre dès les débuts de la scolarité.

Questions religieuses

Tous les autres amendements ont été rejetés. On en retiendra deux: le calendrier scolaire continuera à se calquer sur les fêtes religieuses, au grand dam de ceux qui, dans le sillage d'Hugo Raemy (s, Morat) ont plaidé pour un calendrier «moderne» qui respecte les rythmes d'apprentissage des enfants en

évitant de trop longues périodes d'école. Amendement refusé par 61 voix contre 34 (3 abstentions).

Même sort à la proposition de sortir l'enseignement religieux de la grille horaire, comme le préconisait Olivier Suter, appuyé par le président des enseignants primaires Gaëtan Emonet (s, Remaufens). Pas question d'enlever de la grille horaire «cet espace unique qui permet aux enfants de découvrir leur foi et de donner un sens à leur vie», a défendu Patrice Morand (Bulle), au nom du PDC. L'amendement Suter a été écarté par 67 voix contre 20 (8 abstentions).

Suite de la première lecture demain, à partir de l'article 35. I

HÔPITAL FRIBOURGEOIS

La droite s'octroie les trois nouveaux sièges d'administrateurs

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Le radical Yvan Hunziker (Semsales), l'UDC Markus Zosso (Schmitten) et le démocrate-chrétien André Schoenenweid (Fribourg) sont les trois nouveaux administrateurs de l'Hôpital fribourgeois. Ils ont été élus hier par le Grand Conseil par respectivement 62, 58 et 56 voix, sur 99 bulletins rentrés. Les trois candidats de l'entente de droite dament le pion aux deux candidats de la gauche: présent par l'Alliance centre gauche (ACG), le chirurgien vert/libéral Ralph Alexander Schmid obtient 48 voix et le socialiste et président des EMS fribourgeois René Thomet en collecte 38. A noter que le démocrate-chrétien André Ackermann, qui n'était pas le candidat officiel de son parti, obtient 31 voix. On dénombre cinq voix éparses.

Comme cela a été précisé en octobre dernier lorsque le Grand Conseil a largement accepté le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative UDC «Pour des hôpitaux proches des citoyens», les trois nouveaux administrateurs de l'HFR rejoignent immédiatement les neuf autres administrateurs en place. Comme ces derniers, leur mandat, renouvelable, se terminera à fin 2015. Après cette phase transitoire à douze, le conseil d'administration de l'HFR en reviendra à neuf membres.

Le contre-projet du Conseil d'Etat est allé plus loin que les demandes de l'initiative UDC, qui ne revendiquait que deux sièges d'administrateur. En octobre dernier, le groupe socialiste affirmait vouloir être «attentif» à une représentation au sein du conseil d'administration qui tienne compte des sensibilités «politiques, linguistiques et régionales». Il invitait les autres groupes à «en faire de même». Hier, au nom de la transparence, le groupe socialiste et l'ACG ont ainsi présenté leurs candidats respectifs, attendant que les trois groupes de droite fassent pareil. Las, les jeux étant joués d'avance en coulisses, l'entente n'a pas estimé nécessaire de répondre à cette invitation et est restée muette.

Les deux groupes parlementaires vaincus ont exprimé leur dépit dans des communiqués de presse. Tous deux relèvent les professions des trois nouveaux administrateurs (électronicien, commerçant agricole et ingénieur) et les mettent en regard de la loi sur l'HFR qui stipule que «les membres du conseil d'administration sont choisis en fonction de leurs compétences et de leurs expériences dans les domaines de la santé ou de la gestion».

«Pantois», les socialistes se demandent pourquoi l'entente de droite «ne respecte pas la loi». Ils se font «le plus grand souci pour le fonctionnement de l'HFR». L'ACG se dit «très préoccupée». Elle estime que les critères de compétences devraient être imposés aux administrateurs de l'HFR, comme cela existe pour les administrateurs de la banque cantonale.

La droite fait une tout autre analyse. Ses chefs de groupe font remarquer que la gauche est déjà bien représentée au sein du conseil d'administration avec les trois socialistes Anne-Claude Demierre, Ursula Schneider-Schüttel et Pierre Aebly, auxquels ils ajoutent Pascal Corninboeuf.

Les administrateurs Philippe Menoud, Christian Castella et Martine Morard sont profilés à droite. Quant au Dr Dominik Lotta et au professeur Jean-Pierre Montani (Uni Fribourg), ils n'ont pas d'affiliation politique connue. On précisera encore que le nouvel administrateur Markus Zosso est membre de la task force pour les soins aigus à l'HFR-Tavel et que Yvan Hunziker a présidé la commission qui a examiné le contre-projet à l'initiative UDC. Quant à André Schoenenweid, le groupe PDC l'aurait préféré à André Ackermann.

Lors du débat sur le contre-projet en octobre dernier, la directrice de la Santé Anne-Claude Demierre se disait «convaincue que, dans sa grande sagesse, le Grand Conseil nommera trois excellents députés». I

COMMISSIONS

Vides comblés

Le Grand Conseil a procédé mardi et hier à trois élections pour remplacer des partants. Au poste de scrutateur du parlement laissé vacant par l'UDC Werner Zürcher, démissionnaire du législatif cantonal en décembre, c'est Charles Brönnimann (Onnens) qui reprend cette fonction. Il a obtenu 79 voix (sur 92 bulletins rentrés).

Pour remplacer Bruno Boshung (de, Winnenwil) à la commission des finances et de gestion, le Grand Conseil a élu Thomas Rauber. Le député de Tavel a obtenu 84 voix (89 bulletins rentrés).

Et pour suppléer au départ de Nadia Savary (r, Cugy) à la commission des affaires extérieures, les députés ont désigné Christian Schopfer (Morat), élu par 81 voix (sur 94 bulletins rentrés). CAG

AIDE SOCIALE

Le dispositif fribourgeois fonctionne bien

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Faut-il modifier le régime d'aide sociale dans le canton, en s'inspirant par exemple de ce qui se fait à Winterthour? C'est ce que souhaitait savoir Eric Collomb qui, en juin 2010, a déposé un postulat. L'idée du démocrate-chrétien est que, s'ils ont les aptitudes pour travailler au moins à 50%, les demandeurs d'aide sociale commencent par exercer quatre semaines d'activités au service de la collectivité publique. Les avantages présumés par le député de Lully sont «valoriser l'aide obtenue», de «favoriser la réinsertion professionnelle» et de «prévenir les abus dans l'aide sociale».

Il a fallu trois ans et demi pour que le rapport demandé arrive sur les pupitres du Grand Conseil, qui en a pris acte hier. Ce rapport s'est attaché à examiner atten-

tivement le fonctionnement du programme «Passage» appliqué depuis 2001 par Winterthour. Le système consiste à offrir aux personnes aptes un emploi d'utilité publique tel que l'élimination des déchets dans les forêts. D'une durée d'un mois, cette prestation est complétée par des «coachings» collectifs quotidiens.

Ce modèle n'est cependant pas destiné à tous les demandeurs d'aide sociale. Au final, seuls 20% des personnes nouvellement inscrites participent au programme. Parmi ces gens, un tiers a retrouvé un job.

Pour sa part, le canton de Fribourg a mis en place depuis une dizaine d'années plusieurs mesures pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes à l'aide sociale. Les plus récentes concernent le

soutien financier de l'Etat aux entreprises qui engagent du personnel âgé de 55 ans et plus. Il y a également le programme d'emploi qualifiant, les pôles d'insertion, la collaboration interinstitutionnelle entre l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité et l'aide sociale, les mesures d'insertion sociale d'évaluation, un programme destiné aux 20-25 ans, des mesures proposées dans le cadre du rapport sur le chômage de longue durée ou encore celles visant à prévenir les abus dans l'aide sociale.

Le rapport souligne encore que, en 2012 dans le canton de Fribourg, plus de 70% des bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pas accompli de formation professionnelle. Ces personnes sont dès lors fortement exposées aux risques de chômage de longue durée ainsi qu'à la pauvreté.

Si le modèle «Passage» a des avantages, il a aussi ses inconvénients. Par exemple, les activités proposées ne conviennent pas à toutes les catégories d'âge, vu leur pénibilité. Un tel programme est d'autre part coûteux (sa mise en place coûterait 1,2 mio au canton de Fribourg et ne permettrait qu'une économie de 650 000 francs d'aide sociale). De plus, son organisation est complexe. Il apparaît aussi que la réalité fribourgeoise diffère de celle de Winterthour: la ville zurichoise compte un taux d'aide sociale de 4,6% alors que le canton de Fribourg affiche un taux de 2,4%.

Fort de ces comparaisons, le Conseil d'Etat estime que le dispositif cantonal fonctionnant à satisfaction et permet de répondre aux objectifs visés par le député Collomb. I